

Autisme et formation des travailleurs sociaux

23 mars 2017

Christiane Jean-Bart

Responsable secteur handicap

Sophie Guennery

Chef de projet secteur handicap

The logo for Anesm (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) features the word "Anesm" in a blue, stylized serif font. A thick blue horizontal line is positioned above the letters "n" and "e", and a thin red horizontal line is positioned below the letters "m" and "s".

Agence nationale de l'évaluation
et de la qualité des établissements
et services sociaux et médico-sociaux

5 Avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner – 93218 Saint-Denis La plaine Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 – Fax : 01 48 13 91 22 - www.anesm.sante.gouv.fr

Autisme et formation des travailleurs sociaux

I. Introduction : présentation de l'ANESM

II. La personne co-actrice de son projet de vie

1. La personne, son environnement, son projet
2. Evaluations des domaines de compétences et évaluation fonctionnelle
3. Identification des facteurs de risque et de protection

III. Une coordination indispensable des acteurs

1. Identification des ressources et des limites de l'ESSMS
2. Traçabilité : Repérage, transmission et coordination

IV. Leviers d'intervention

Les recommandations de bonnes pratiques

Recommandations par catégorie d'établissements
 et services sociaux et médico-sociaux

Bleu : tous secteurs

Violet : personnes âgées

Fushia : personnes handicapées

Orange : protection de l'enfance

Vert : inclusion sociale



I. La personne co-actrice de son parcours

1.1 La personne, ses droits, son environnement, son projet

- **Assurer le respect des droits de la personne**
 - Utiliser les outils de la loi 2002-2 de manière adaptée à ses capacités
 - Respecter les droits tout au long de l'accompagnement :
 - droit à la compensation et à un environnement accessible
 - droit à l'information (de manière adaptée)
 - droit à la parole et au refus
 - droit à des modes de vie et de communication choisis

1.1 La personne, ses droits, son environnement, son projet

- **Promouvoir l'autonomie de la personne**
 - Favoriser son autodétermination et sa capacité d'agir notamment par des actions de prévention et d'information
 - Assurer le maintien de ses capacités et favoriser toutes les possibilités d'autonomie
 - Développer les capacités d'interaction sociale de la personne

1.1 La personne, ses droits, son environnement, son projet

- **Personnaliser l'accompagnement**
 - S'appuyer sur un projet personnalisé
 - co-élaboré et co-évalué
 - précisant les objectifs et les modalités de mise en œuvre, suivi et évaluation
 - accessible à tous
 - S'assurer de la continuité du parcours (notamment dans les moments de transition)

1.1 La personne, ses droits, son environnement, son projet

- **Considérer le modèle écologique/systemique**
- **Agir sur les facteurs de risque et de protection**

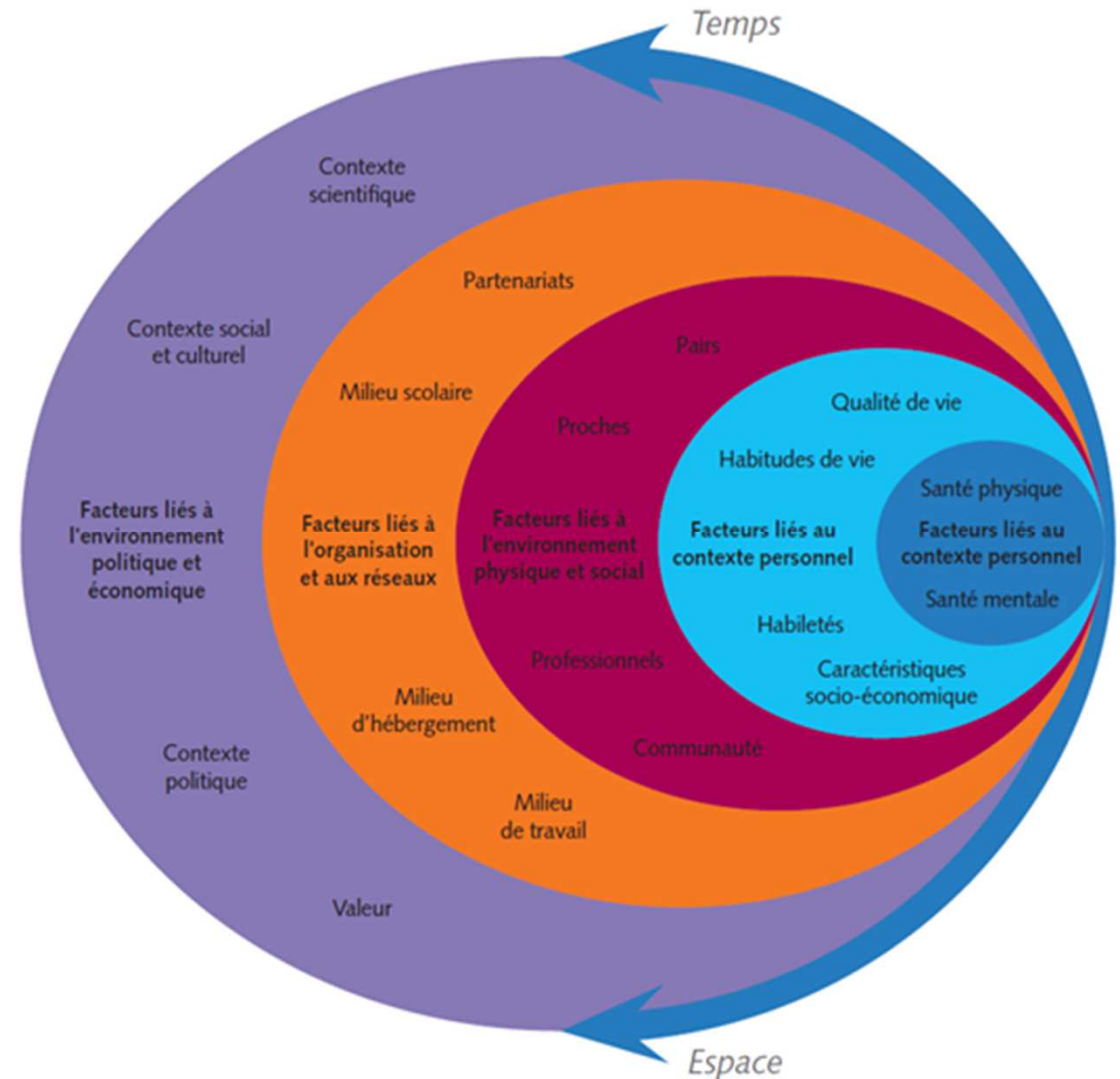


Schéma inspiré de JOBIN, L., PIGEON, M., ANCTIL, H., et al. La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour mieux agir. Québec: Ministère de la santé et des services sociaux, 2012

- **Réalisation des évaluations du fonctionnement**
 - profil sensoriel, cognitif et émotionnel, communication, compétences; etc.
- **Identification des besoins**
 - Besoins en santé : bilans somatiques, évaluation de la douleur, évaluations et réévaluations des traitements
 - Besoins en autonomie
 - Besoins en participation sociale

- **Le rôle de l'évaluation fonctionnelle**
 - Identifier et repérer les comportements-problèmes
 - les éléments déclencheurs (immédiats)
 - les causes potentielles (lointaines)
 - la fonction
 - les conséquences immédiates et lointaines
 - Evaluer les causes somatiques et psychiatriques, les activités, les relations avec l'entourage, l'aménagement, les repères spatio-temporels

- **Rendre systématique la démarche d'évaluation**
 - S'appuyer sur l'expression, par la personne, de ses attentes
 - Evaluer tous les aspects du fonctionnement
 - Mesurer avec la personne l'écart entre les attentes et les besoins
 - Procéder par le biais de mises en situation de la personne
 - Mettre en évidence les interventions nécessaires
 - Utiliser des outils pour objectiver et formaliser l'évaluation
 - Prévoir des réévaluations régulières

⇒ **FOCUS : L'environnement – l'architecture et l'aménagement**

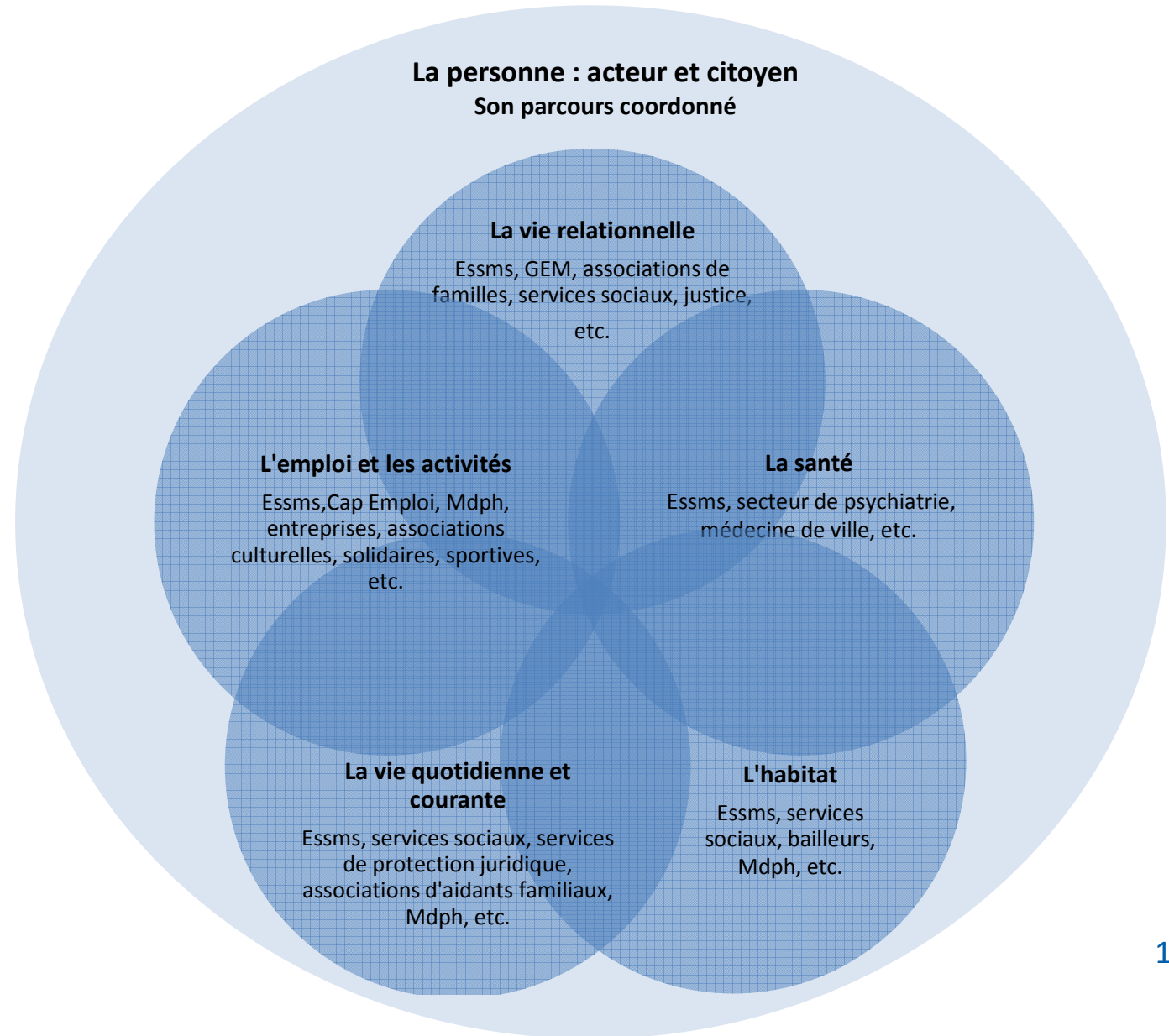
- **Etudier les interrelations existantes entre la personne et son environnement**
 - la façon de se déplacer, de s'approprier un espace, de se mettre en retrait, la compréhension de l'espace, le ressenti de la personne dans les différents espaces)
- **Identifier les possibilités d'aménagement des espaces dans lesquels la personne évolue**

⇒ **FOCUS : L'environnement social (les proches, les pairs)**

- **Evaluer l'environnement social de la personne**
 - les liens existants et leurs impacts sur la personne, les barrières qui limitent les interactions et les possibilités de soutien de l'environnement
- **Mise en place de modalités de collaboration et de soutien des proches**

1.3 - Identification des facteurs de protection et des facteurs de risque

- **Agir sur les facteurs de protection**
⇒ les ressources mobilisables



- **Facteurs de risque :**

- Risques concernant la sécurité physique de la personne
- Risques concernant le sentiment de sécurité de la personne
- Non reconnaissance des droits, atteinte à la dignité, maltraitance
- Isolement social, exclusion
- Rupture dans l'habitat (logement ou hébergement)
- Rupture dans l'emploi (adapté ou ordinaire)
- Rupture des soins psychiatriques et non prise en compte des besoins en soins somatiques

Facteurs de protection

- Réinterroger l'accompagnement de la personne (questionnement) :
 - Risques concernant la sécurité physique de la personne
 - bilans somatiques
 - rythme des activités; aménagements
 - moyens de communication
 - activités sportives
 - etc.
- Ajuster les moyens d'accompagnement de la personne
- Réévaluer ces moyens

II. Coordination des acteurs

2.1 Coordination : repérage, transmission et traçabilité

- **Développer et pérenniser une culture de bientraitance**
 - Générer un questionnement permanent
 - S'assurer de la cohérence des interventions
 - Assurer une recherche permanente de la meilleure réponse à un besoin identifié pour chaque personne
 - Favoriser l'échange continu entre tous les acteurs au sein d'un dispositif
 - Articuler les différentes interventions professionnelles par des procédures de transmissions orales et écrites et le dialogue
- => Un projet d'établissement ou de service construit, évalué et réactualisé en équipe, soutenu par l'encadrement est garant de la bientraitance

2.2 Identification des ressources et des limites

**Personnalisation
de
l'accompagnement**

**Sécurité et
prévention des
risques**

Ouverture de l'ESSMS à
et sur son
environnement

Projet d'établissement
et organisation

**Maintien /
promotion de
l'autonomie**

**Garantie des droits
des personnes
accompagnées**

Les axes de l'évaluation :

- Quels besoins ?
- Quelles réponses ?
- Quels effets ?
- Quelles marges de progrès ?

2.2 Identification des ressources et des limites

- **Enrichir l'accompagnement par toutes les contributions internes et externes pertinentes**
 - Se coordonner, si la personne y consent, avec son entourage
 - Mobiliser les ressources extérieures
 - Mutualiser les expériences (favoriser la prise de recul et rompre l'isolement des professionnels)

III. Leviers d'interventions

3 – Leviers d'intervention

- **Des possibilités d'organisation au quotidien**

En tant que professionnel :

- La formation
- La supervision et l'analyse de la pratique
- La posture professionnelle
- Les outils

Pour l'entourage :

- L'écoute et le soutien des proches et des pairs

Pour la personne :

- Les évaluations et réévaluations des pratiques
- Interpellation des ressources adaptées (internes et externes)

Merci pour votre attention



Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux



5 Avenue du Stade de France – Immeuble Green Corner – 93218 Saint-Denis La plaine Cedex
Tél. : 01 48 13 91 00 – Fax : 01 48 13 91 22 - www.anesm.sante.gouv.fr